

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 1222, rue Léon-Provancher (lot 4 310 824 du cadastre du Québec)  
secteur Saint-Nicolas

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 15 septembre 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, l'empiètement maximal d'un patio dans la marge de recul avant (du côté de la façade secondaire du bâtiment donnant vers la rue), à 4,9 mètres au lieu de 2 mètres tel que prescrit par les articles 18 (en référence à la grille des spécifications de la zone H0170) et 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 799-2021* en date du 21 juin 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **31 août 2021 au 14 septembre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 31 août 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

